



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne

Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 077-217703818-20230522-DEL_2023_26-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du lundi 22 mai 2023**

DEL-2023-26

Le lundi vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures onze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-trois, convocation diffusé le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENT EXCUSES : Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET, M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 11

Objet: Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)-Groupement de commandes pour des prestations de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Vu le code de la commande publique et son article L2313,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF), le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) et de Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) proposent l'adhésion au groupement de commandes pour le lancement d'un marché cde prestation de diagnostics Amiantes et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Considérant que la commune de QUIERS pourrait avoir un besoin en détection de présence d'amiante ou hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment lors de travaux sur voirie.

Considérant la pertinence de rejoindre ce groupement de commandes, pour bénéficier de la passation de marché, et de l'effet de massification.

Considérant la convention constitutive de groupement de commandes ci jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour des prestations de diagnostics Amiante et HAP.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutives de groupement de commandes annexée.
- **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer les marchés et/ou accords-cadres issus du groupement.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes, et tout acte ou document nécessaire à son application ou à l'exécution des marchés conclus sur son fondement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Quiers, le 22 mai 2023

Par délégation du Maire l'Adjoint, Gérard FABRE

